

**Spécial  
Mouvement  
2010**

Pages 6 à 8

**Retraites  
Salaires  
emplois**

**Tous en grève  
le 23 mars !**



## Mars....Et ça repart !

Une fois de plus, à l'approche d'élections, le gouvernement nous rejoue la même rengaine : les Comités Techniques Paritaires Départementaux ne doivent en aucun cas être convoqués avant la fin du scrutin. Il nous faudra donc attendre le 24 mars, soit plus d'un mois et demi après la date du 2 février initialement prévue, pour que vos élus du personnel puissent enfin connaître les décisions de l'Inspecteur d'Académie en matière d'ouvertures et de fermetures de postes dans notre département.

La peur des urnes, curieuse maladie printanière... Ne leur facilitons pas la tâche, chers collègues, et emparons nous massivement de notre droit constitutionnel, tant le 14 que le 21 du mois courant, et rappelons leur que les pontifes des ministères sont là pour servir le peuple et non le contraire !

Le printemps revient et avec lui la sempiternelle agression du système des retraites par répartition. De la bouche même de Fillon, s'il n'y a pas de réforme du régime de retraite et notamment un allongement de la durée de cotisation, en 2050 il y aura un déficit de financement de l'ordre de 100 milliards d'euros. La chose semble donc inévitable. Sauf que Monsieur le Premier Ministre oublie de rappeler que les cadeaux faits par l'intermédiaire du bouclier fiscal aux plus riches s'élèvent à un montant de 140 milliards d'euros... par an !

Alors non, travailler plus longtemps et

engraisser toujours plus des patrons rendus « pauvres » par la crise n'est définitivement pas la bonne solution. Pour nous, il est clair qu'il faut s'attacher en priorité à créer des emplois, dans les différents services publics notamment, parce que c'est le nombre d'actifs qui garantit notre système par répartition. Ce sont, entre autres, les revendications que le SNUipp entend porter haut et fort dans tous les cortèges de France le mardi 23 mars prochain.

Pour les plus résignés d'entre nous, gardons à l'esprit qu'il est possible de gagner face à ce gouvernement comme nous l'avons déjà fait pour le CPE, où, parce que nous étions tous unis et solidaires face à cette hérésie, jeunes, anciens, actifs, retraités, salariés du public ou du privé, Sarkozy a fait machine arrière. C'est cette mobilisation là qu'il nous faut retrouver et qu'il est de nous appartient de reconstruire.

L'heure n'est plus à l'hésitation, syndiquez vous au syndicat majoritaire, venez débattre et nous rencontrer lors de nos réunions d'information syndicale, soyez en grève le 23 mars prochain et retrouvons nous tous ensemble dans le cortège.

**Julien GIUSIANO**  
Élu du personnel  
du SNUipp-FSU



## Sommaire

Page 1 Édito, RISTT.

Page 2 Grève 23 mars.

Page 3 Snecr, actions.

Page 4 CAPD 25 février.

Page 5 Groupe de travail 23 février.

Page 6 Mouvement 2010.

Page 8 Fiche contrôle syndical.

Directeur de la publication  
André TOUVIER

Mensuel : n° 211

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point  
Av. Pierre et Marie Curie  
83160 LA VALETTE  
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34  
E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)  
Site : <http://83.snuipp.fr>

# TOUS EN GREVE LE 23 MARS

**Retraites, emplois, salaires : tout est lié, toutes et tous dans l'action !**

Face à la politique économique et sociale menée par le Gouvernement, le 23 mars sera une nouvelle fois l'occasion pour les salariés du privé comme du public d'affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.

Ce jour là, dans l'unité interprofessionnelle la plus large, la journée de grève rappellera aussi que, dans un contexte de crise, les services publics sont d'autant plus indispensables.

FSU, CGT, Solidaires, CFDT et

UNSA appellent tous les personnels à se joindre à la mobilisation pour :

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et des créations de postes partout où cela s'avère nécessaire.
- La résorption de la précarité dans la Fonction publique.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs

années.

- Une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions, tant pour le Code des pensions que pour le régime général, et notamment, le niveau des retraites, l'emploi, le financement, la pénibilité, la réduction des inégalités et visant à l'amélioration pour tous.
- Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles
- Des évolutions ayant pour but l'intérêt général et les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire, ce qui implique le retrait de plusieurs dispositifs contraires à ces principes dans les trois versants de la Fonction publique.

Dans le Var, une conférence de presse unitaire et un débat public sont en cours de préparation.

## Consignes de grève

### Judi 18 mars au plus tard

*(pour éviter l'opposition de certains IEN jouant sur les délais et les modalités de communication)*

- Renvoyer à l'Administration le modèle de déclaration ci contre. Cette déclaration servira à informer les communes du nombre de grévistes.

### Vendredi 19 mars

- Distribuer aux familles la lettre envoyée par le SNUipp par mail dans toutes les écoles varoises.
- Si tous les collègues sont grévistes, apposer à l'entrée de l'école l'affichette "Ni classe, ni cantine".

### Vendredi 19, lundi 22, ou mardi 23 (au plus tard)

- Téléphoner le nombre de grévistes au délégué de votre secteur ou au siège du SNUipp (04.94.20.87.33) ou faxez (04.94.20.87.34) ou envoyez un mail (snu83@snuipp.fr)

### Mardi 23 mars

- Participez au rassemblement 10 heures Place de la Liberté à Toulon.

### Mardi 23 mars et les jours suivants

- Ne répondez à aucune enquête ou sondage (administration, gendarmerie ou police) ni oralement, ni par écrit, ni par téléphone : indiquez qu'il s'agit d'une consigne syndicale.
- Les directeurs et directrices notamment, n'ont à accomplir aucune tâche administrative particulière à ce sujet.
- **VOUS N'AVEZ PAS A RENVOYER LA CONFIRMATION DE PARTICIPATION A LA GREVE !** Ce document purement départemental n'est pas conforme aux textes nationaux en vigueur. Il s'apparente à de la chasse aux grévistes !

**En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le SNUipp**

**S'informer, débattre,  
construire, agir  
avec le SNUipp-FSU !**



## Proposition de déclaration à utiliser

La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 h avant la grève son intention d'y

**Téléchargez le texte sur <http://83.snuipp.fr>**

Nom.....Prénom.....

Affectation.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

*Face à la politique économique et sociale menée par le Gouvernement, le 23 mars sera une nouvelle fois l'occasion pour les salariés du privé comme du public d'affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.*

*Ce jour là, dans l'unité interprofessionnelle la plus large, la journée de grève rappellera aussi que, dans un contexte de crise, les services publics sont d'autant plus indispensables.*

*La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer».*

*En conséquence, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 23 mars 2010.*

*Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).*

Le.....Signature

# TOUS DEVANT L'IA LE 24 MARS !

Alors que l'IA et le préfet prendront leurs décisions concernant les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée, le SNUipp appelle à la mobilisation.

Au lendemain de la grève unitaire du 23 mars, le Comité Technique Paritaire Départemental étudiera les mesures d'ouvertures et de fermetures de postes pour la rentrée prochaine. Dans l'après midi, le Conseil Départemental de l'Education Nationale se réunira en préfecture, à 100 mètres de l'IA pour entériner les mesures définitives. Le SNUipp appelle enseignants et parents à la mobilisation.

## RASSEMBLEMENT MERCREDI 24 MARS A PARTIR DE 11 H DEVANT L'IA DU VAR

**Pique nique, prises de parole, compte-rendu, distribution de tracts**

A partir de 11 heures, un rassemblement se tiendra sur la parvis de l'IA, avec prises de parole puis compte rendu des élus SNUipp siégeant au CTPD. Un pique nique sur place sera organisé avant de distribuer des tracts aux automobilistes passant entre la préfecture et l'IA. À 16 heures, la délégation du SNUipp se rendra au CDEN.

**Venez nombreuses et nombreux !**

## STAGE DE FORMATION SYNDICALE

*Vous aviez été plus d'une centaine à vous inscrire à ce stage qui a été malheureusement annulé pour cause d'intervenant grippé. Ce stage se tiendra finalement le vendredi 23 avril 2010, à la Seyne sur Mer (collège Wallon).*

### "Enseigner: les gestes professionnels du métier d'enseignant" Vendredi 23 avril à La Seyne



Avec la participation de **Frédéric SAUJAT** (maître de conférence à l'Unité Mixte de Recherche à l'Université d'Aix-Marseille et membre du groupe ERGAPE) et **d'un responsable du secteur éducatif du SNUipp-FSU National.**

Si vous êtes intéressé(e), inscrivez-vous auprès de la section départementale du SNUipp Var (par mail ou par téléphone) **avant le 23 mars 2010.** Venez nombreux, nous avons tous droit à 12 jours de formation syndicale par an, quelque soit notre poste (remplaçant, directeur, TRS, enseignant spécialisé,...). **On nous rappelle assez nos devoirs pour faire vivre notre droit syndical, non ?**



## Réunions d'information syndicale du SNUipp Toutes les RISTT auront lieu de 9h à 12h.

2 RISTT thématiques : " Remise en cause des droits des personnels et restrictions budgétaires : l'exemple du mouvement 2010 dans le Var "

- **TOULON** : mercredi 10 mars école Mistral
- **DRAGUIGNAN** : mercredi 24 mars à l'IUFM de Draguignan.

6 RISTT généralistes :

### Mercredi 17 mars

- Fréjus : élé les Eucalyptus
- Hyères : élé les Îles d'Or
- Puget Ville : élé Leï Cigalos

### Mercredi 31 mars

- La Seyne : mat J. Zay
- Brignoles : élé Ste Anastasie
- Barjols : salle Elias

## SEMAINE D'EDUCATION CONTRE LE RACISME



Comme chaque année, le SNUipp est engagé dans la Semaine d'éducation contre le racisme, autour de la date du 21 mars (journée mondiale de lutte contre le racisme).

En 2010, le collectif organisateur de cette initiative a noué un nouveau partenariat avec le journal « Courrier international ». Deux numéros spéciaux de cet hebdomadaire seront proposés, traitant des questions de racisme vues par la presse étrangère.

Le matériel à disposition des collègues et des élèves se compose donc cette année de:

- l'affiche des Semaines d'éducation contre le racisme
- un dépliant d'information sur le sens et le contenu de l'initiative
- un numéro spécial de Courrier international destiné aux 10 – 12 ans
- un numéro spécial de Courrier international destiné aux 15 – 18 ans
- Un livre illustré, créé en partenariat avec le CIDEM, destiné aux 4 – 8 ans

D'autres documents sont téléchargeables sur le site:

[www.semaineducationcontreleracisme.org](http://www.semaineducationcontreleracisme.org)

**Contactez le SNUipp pour plus d'infos.**

# CAPD du 25 février

## Directeurs spécialisés, psychologues scolaires et questions diverses

Après la déclaration du SNUipp (lire ci-contre) la CAPD a examiné les candidatures pour les départs en formation psychologues scolaires (DEPS) et directeur d'établissement spécialisé (DDEEAS). L'IA a annoncé une enveloppe de 5 départs en « stages longs », à répartir entre DDEAS et DEPS.

### Directeurs d'établissements spécialisés

Après avoir présenté la liste des 7 candidats classés par la commission d'entretien, l'IA a proposé 1 seul départ en stage. Le SNUipp a regretté que les avis de la commission n'aient pas été communiqués avant aux élus du personnel (voir déclaration liminaire). Par ailleurs, le SNUipp a précisé qu'une majorité de directeurs spécialisés avaient la possibilité de faire valoir leur droit à la retraite et que 2 départs permettraient de mieux faire face à la rentrée 2011. Le SNUipp a insisté pour que les candidatures soient classées au barème, ce que l'IA a refusé, préférant prendre en compte le classement de la commission d'entretien.

### Psychologues scolaires

Ainsi, l'IA a retenu les 5 candidatures présentées pour le DEPS, annonçant que 4 départs seraient possibles. Cependant, l'université d'Aix déterminera le nombre de candidats qu'elle retient pour cette formation, qui pourra donc être inférieur à 4. L'IA a concédé le principe de faire partir en stage DDEEAS un deuxième collègue si les 4 possibilités de départs en stage DEPS n'étaient pas retenues par l'université.

### Questions diverses posées par le SNUipp IME de Sillans

L'IA a rappelé le dispositif mis en place jusqu'à présent, s'engageant à maintenir 2 enseignants surnuméraires dans l'établissement. Le SNUipp a précisé les deux niveaux nécessaires d'intervention : à court terme pour l'équipe enseignante (emploi du temps, indemnités, formation, etc) et à moyen terme pour la structure, soulignant que les personnels hors éducation nationale ne semblaient être confrontés aux mêmes contraintes. Le SNUipp a insisté sur le manque cruel de SESSAD ITEP dans le département, concentrant à l'IME de Sillans un public très difficile.

### Prélèvements des journées de grèves

L'IA a précisé que la grève de novembre était prélevée sur le salaire de février (ainsi que la journée effectuée par certains personnels le 15 décembre), et que la grève de janvier serait prélevée sur le salaire d'avril.

### RISTT et pressions hiérarchiques

Le SNUipp a dénoncé les pressions par certains IEN qui font valoir des concertations dites « obligatoires » le mercredi, les opposant aux réunions syndicales. L'IA a répondu que cela ne correspondait pas à une consigne de sa part, que le droit syndical n'était pas remis en question et qu'il souhaitait connaître les circonscriptions concernées. En tout état de cause, ce sont les collègues qui portent leur choix sur telle ou telle réunion.

### Envoi de la circulaire Mouvement 2010

Il convient d'attendre les décisions de carte scolaire le 24 mars au soir avant toute publication complète des documents. Cependant, un premier envoi concernant les modalités générales pourra être fait. Le SNUipp a insisté sur le fait que cette circulaire devrait être envoyée au format papier dans les écoles, illustrant son propos sur l'envoi jugé indispensable par le recteur de milliers de documents couleurs pour le projet académique...

### RASED et UPI

Un groupe de travail se réunira le 12 mars afin d'étudier le redéploiement des RASED suite à la création d'une nouvelle circonscription. L'IA a fait connaître son intention de faire partir des personnels en formation CAPASH option E et G.

Le SNUipp a interpellé l'IA sur le gel de l'UPI de Hyères. L'IA fixera sa décision à l'occasion des travaux de carte scolaire. Le SNUipp a souligné l'importance d'anticiper le plus possible afin de permettre des orientations dans de bonnes conditions.

### Pont de l'Ascension

Selon l'IA, la communication des décisions locales est faite dans toutes les communes sauf Toulon, où l'avis du maire attendu début février, n'était toujours pas connu ce jour (*le 14 mai vaqué sera rattrapé le mercredi 26 mai à Toulon*); ainsi que Saint Mandrier. Par ailleurs, l'IA a annoncé son intention de mettre en place un dispositif harmonisé au niveau départemental qu'il fera connaître au Conseil Départemental de l'Education Nationale prévu le 24 mars.

## Déclaration du SNUipp à la CAPD du 25 février



La situation économique et sociale reste très dégradée et très préoccupante pour les salariés, les retraités, les chômeurs et les jeunes qui subissent encore durement les conséquences d'une crise qui s'installe dans la durée. Lors du sommet social le 15 février, les organisations syndicales ont exprimé leurs exigences d'ouverture de vraies négociations et d'un véritable dialogue social. Elles ont réaffirmé que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des

impératifs écologiques. Cependant, le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète. Alors que les organisations syndicales ont encore dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics. La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé mais aussi du public. Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès

septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour apporter des solutions favorables aux salariés. C'est pourquoi cinq organisations syndicales dont la FSU ont décidé d'une mobilisation inter-professionnelle unitaire de grèves et de manifestations dans tout le pays le 23 mars. Concernant les travaux de cette commission, nous réaffirmons la nécessité de re-développer les RASED et d'avoir une politique volontariste de formation des personnels. Pour le SNUipp, il n'est pas acceptable que des salariés payent pour travailler, comme

c'est le cas pour bon nombre de psychologues scolaires par exemple, dont l'enveloppe budgétaire consacrée au déplacement ne permet pas de compenser la totalité des frais qu'ils engagent. En ce qui concerne les départs en stages DDEEAS, sans l'avis de la commission, il nous est impossible de tenir correctement note rôle d'élu du personnel. Nous le regrettons. D'après nos estimations et au regards de la situation des directions spécialisées, nous estimons que 2 départs permettraient de faire face aux besoins de la rentrée 2011.

# Groupe de travail Mouvement 2010

*Un groupe de travail chargé d'étudier la future circulaire Mouvement ainsi que les propositions de modifications formulées par l'IA s'est réuni le 23 février.*

## Postes avec entretien préalable

L'IA a communiqué la liste des postes pour lesquels les candidats seraient obligés de se présenter à un entretien préalable devant une commission départementale qui établirait un classement des candidatures. Le SNUipp a pointé les dérives possibles et le flou que génère ce genre de pratiques.

Pour le SNUipp, si certaines missions nécessitent un profil particulier ou des diplômes particuliers, ce genre de commission d'entretien doit avoir pour unique but la constitution d'un vivier de collègues, départagés par la suite en fonction du barème dans les opérations de Mouvement. Par ailleurs, il est apparu nécessaire de clarifier les dénominations des postes Mission réussite, Ambition réussite, Mission formation réussite.

## Maître animateur informatique

L'IA a pour projet de faire passer à temps plein ces personnels (un par circonscription) qui sont actuellement déchargés de classe à 75% pour prendre en charge cette mission. Cela représente l'équivalent de cinq postes et il convient donc d'attendre les prochains arbitrages d'ouvertures et de fermetures de classes afin d'étudier la faisabilité de cette mesure.

Si le passage à temps plein des MAI ne pose pas de problème de fond, il n'en va pas de même pour ce qui est de leur recrutement, effectué directement par les IEN, sans appel à candidature public ni entretien préalable devant une commission. Le SNUipp a demandé qu'un appel à candidature formel soit publié pour chaque poste devenant vacant. Dans l'éventualité d'un passage à temps plein, les postes de MAI seraient publiés au Mouvement, ce qui clarifierait la procédure.

## Futurs lauréats au CRPE 2010

Beaucoup d'inconnues entourent encore ce dispositif (une réunion paritaire avait lieu le jour de ce groupe de travail ministère à ce sujet). Les 90 futurs lauréats varois devront être affectés dès septembre dans une classe jugée « confortable » par l'administration. L'hypothèse retenue de réserver les postes des collègues partants à la retraite (près de 110 cette année) risque de ne pas remplir 90 fois cette condition plutôt subjective... Le SNUipp a une fois de plus dénoncé vivement le manque d'équité engendré par de telles décisions.

## Priorité handicap

Un certain nombre de collègues participants au Mouvement sont en situation de handicap et ne peuvent pas travailler sur n'importe quel poste ou n'importe quelle mission. Pour le SNUipp, les situations doivent s'examiner au cas par cas, y compris pour les personnels dont un enfant ou dont le conjoint se trouverait handicapé. Les notifications de la MDPH pourraient permettre d'établir une première liste pouvant prétendre à un traitement particulier à l'occasion du Mouvement.

## Le barème

L'IA entend reconduire le barème mis en place l'an dernier. Après être intervenu sur les raisons de son désaccord à ce sujet, le SNUipp a demandé que l'ancienneté ne soit plus minorée dans le barème (1 point par an les 10 premières années, puis 0,5 point les 10 suivantes, puis 0,25 point les 10 suivantes). Et que chaque année puisse représenter 1 point dans le barème, comme cela est le cas pour le barème des promotions (passage d'échelon).

## Bonifications écoles difficiles

Concernant la bonification de points accordée après trois ans passés dans la même école dite « difficile », le SNUipp a demandé que les Titulaires de secteurs répondant à ce critère, jusque là écartés, puissent en bénéficier.

## Situation de Roquebrune

La commune serait désormais séparées sur deux circonscriptions (les Issambres seraient rattachés à Sainte Maxime). La création de deux secteurs administratifs permettrait de clarifier la procédure de formulation des vœux pour le Mouvement.

## Remplaçants

L'IA souhaite mettre en place un statut unique pour tous les remplaçants du département (ZIL, TRB, TMBFC, TMB ASH). Les 136 ZIL varois seraient « transformés » en TMB de leur circonscription, partant du principe que les missions des TMB et des ZIL sont devenues identiques dans les faits (durée et proximité des remplacements). Les TMB-FC et les TMB-ASH se verraient eux aussi transformés en TMB « standard » rattachés à la circonscription de leur école de rattachement. Chacun de ces 354 TRB pourraient effectuer des remplacements au-delà de sa circonscription.

Pour le SNUipp, il est inconcevable de mettre en place une brigade départementale de cette ampleur avec des contraintes de déplacement non maîtrisées pour les personnels. Le syndicat a déjà fait connaître son opposition à ce sujet. Par ailleurs, le SNUipp a souligné la nécessité de maintenir une brigade de remplaçants spécialisés (avec CAPASH).

Pour le SNUipp, les titulaires mobiles concernés par la création de cette circonscription voient leur secteur d'intervention modifié et doivent pouvoir, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une priorité pour changer d'affectation à l'occasion du Mouvement.

## RASED

L'IA a fait connaître son intention de redéployer les RASED du département, chaque circonscription devant bénéficier de la présence de rééducateurs (25 actuellement en fonction dans le Var). Si le SNUipp a apprécié le changement de ton concernant les postes G (le précédent IA se refusant à reconnaître leur utilité), il n'a pas manqué de donner rendez-vous à l'IA pour les prochains départs en stages CAPASH afin de refaire partir des personnels en formation dans cette option. Par ailleurs, l'IA a annoncé son intention de revenir à l'appellation maître E et G concernant les enseignants RASED surnuméraires dont le poste a été fermé l'an dernier.

Pour le SNUipp, il est nécessaire de partir des besoins et non de se limiter à l'existant pour répartir la pénurie.

Interrogé concernant l'accès à ces postes, le SNUipp a demandé que les personnels habilités soient classés en fonction du barème, sans donner de priorité particulière en fonction de la sortie d'IUFM

Des questions ? Des remarques ?  
Contactez le SNUipp : 0494.20.87.33  
snu83@snuipp.fr

# SPECIAL MOUVEMENT 2010

## QUI PARTICIPE ?

1/ **S'ils le désirent**, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ **Obligatoirement** :

- ceux nommés à titre provisoire,
- les collègues touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA).
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les sortants de stage de formation spécialisée,
- les sortants d'IUFM.

## QUELS POSTES DEMANDER ?

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

Par le jeu du Mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.

## 1/ LA SAISIE DES VŒUX

Pour le Mouvement Principal, la saisie se fera du mercredi 31 mars au lundi 12 avril 2010 12h00 par internet (attention : vacances).

## 2/ L'ACCUSE RECEPTION

Une fois la période de saisie clôturée, l'administration enverra le vendredi 16 avril 2010 un accusé-réception dans la boîte I-Prof de chaque participant permettant de visualiser les éléments du barème.

Cette mesure constitue une avancée importante dans la vérification, par l'intéressé(e) lui-même, de son Mouvement. **Impossible désormais d'annuler certains vœux.**

Il reste possible d'annuler sa participation au Mouvement jusqu'au mardi 27 avril 2010 (retour Accusé réception).

## 3/ MOUVEMENT PRINCIPAL

Le mardi 4 mai 2010 se tient un groupe de travail chargé d'étudier les priorités accordées aux participants.

Une semaine avant la **CAPD prévue mercredi 26 Mai 2010**, l'IA communique aux élus du personnel un projet de Mouvement. Le SNUipp organise une permanence téléphonique au 04.94.20.87.33 (3 lignes).

## 4/ MOUVEMENT PARTICULIER

Un appel à candidature sur les postes à missions spécifiques restés vacants (direction, dir. spécialisée, postes spécialisés, IMF, CPC...) sera diffusé le 27 mai 2010. Les candidat(e)s devront formuler leurs vœux **avant le 6 juin 2010**.

De nouveaux entretiens pour les postes spécifiques se tiendront les 10 et 11 juin 2010. Les résultats de cet appel seront connus après le groupe de travail du mardi 15 juin.

## 5/ MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE

**Plus de nouvelle saisie des vœux pour les collègues restés sans poste à l'issue du Mouvement principal.** Les affectations du Mouvement complémentaire se feront sur la base de la saisie faite en avril.

**Résultats connus suite au groupe de travail du 29 juin 2010.**

## 6/ FIN DU MOUVEMENT

Les collègues sans affectation après le Mouvement complémentaire se voient attribuer un poste à titre provisoire lors de la CAPD prévue fin août. Les collègues en « surnombre » (toujours sans poste début septembre) sont affectés sur les postes qui deviennent vacants après la rentrée.

## Conseils

✓ **Préparez votre liste de vœux** à l'aide de la fiche fournie par l'IA.  
✓ Vérifiez que vous ayez votre NUMEN.  
✓ N'attendez pas les derniers jours : le serveur risque d'être saturé.  
✓ **Soyez attentifs à ce qui s'affiche !** Après la fermeture du serveur vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos vœux. Les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.

✓ **Attention aux libellés des postes, renseignez-vous !**

Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription. **Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !**

### A PROPOS DES REGROUPEMENTS

✓ Nous recommandons aux collègues ayant un petit barème de demander des regroupements de postes (commune ou secteur) qui permettent avec un seul code de demander plusieurs écoles.

**Attention, les regroupements de communes La Seyne, Toulon, Fréjus, Les Arcs correspondent à une zone géographique, et non aux circonscriptions d'IEN.**

Chacun devra vérifier attentivement son document.

✓ Pensez à transmettre au SNUipp un **DOUBLE** de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

## Comment ça marche ?

- ▶ Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel.
- ▶ L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue.
- ▶ Chaque poste, donc chaque vœu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.
- ▶ Les postes vacants ou libérés au cours du Mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités.
- ▶ Le collègue qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à un collègue ayant un plus fort barème ou ne s'étant pas libérés) :
  - ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre définitif, il le conserve.
  - ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre provisoire, un poste lui sera attribué au Mouvement complémentaire ou dans les phases suivantes (fin août ou début septembre).

# SPECIAL MOUVEMENT 2010

## Quel barème Mouvement ?

### Ancienneté + Enfant + Bonifications

- **Ancienneté Générale de Services** arrêtée au 31.12.09.

Un point par an, 0.084 par mois, 0.0027 par jour.

**Pour les 10 premières années.**

0.5 point par an, 0.042 par mois, 0.0014 par jour

**Pour les 10 années suivantes.**

**Au-delà :** 0.25 point par an (même décompte pour les mois et les jours).

- **Point enfant(s)**

0.5 point par enfant à charge (moins de 20 ans au 31.12.09)

- **Bonification direction**

Pour les collègues déjà directeurs, afin d'obtenir une autre direction : 3 points pour 3 ans sur la même école, ou 4 ou 5. Pour les collègues assurant un intérim de direction sur un poste non vacant à l'issue du Mouvement 2009 : 3 points

- **Bonification écoles difficiles**

1 point après 3 ans sur la même école, puis 0,5 par an, maxi 5 points.

**Ces bonifications sont cumulables.**

- **En cas d'égalité de barème**

La note pédagogique (sans correctif) puis l'âge si nécessaire.



**Pour chacune de ces étapes, vous pouvez compter sur vos élu-e-s du personnel du SNUipp**

### Mouvement et congé parental

Toute personne prenant un congé parental à l'issue d'un congé maternité perd le poste qu'elle occupait. Si son retour de congé parental se fait en cours d'année, elle sera donc réaffectée à Titre Provisoire sur un autre poste, le plus proche géographiquement possible. Elle peut bénéficier d'une priorité pour retourner sur son poste au Mouvement suivant.

Toutefois, cette priorité ne garantit pas l'obtention du poste ! Dans tous les cas, prévenez le SNUipp-FSU.

## Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp

### AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos vœux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical renseignée (voir page 6).

### EN COURS DE MOUVEMENT...

contrôler chaque opération, s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées, éviter tout passe-droit, faire respecter les droits de chacun.

### APRES LE MOUVEMENT...

Vous renseigner et, si nécessaire, faire corriger une erreur qui, malgré notre vigilance, aurait pu être faite.

## Les acquis du SNUipp-FSU

- **Avancée des dates** du Mouvement, ainsi un maximum d'affectations sont connues avant la sortie des classes,
- **Participation des sortants d'IUFM** au Mouvement des titulaires, ce qui élargit leurs possibilités d'affectations.
- **Création des Titulaires de Secteurs** : plus de possibilités de nominations à TD (environ 170 postes),

## Permanences Mouvement du SNUipp

### Lundi 29 mars

Fréjus Eucalyptus 17h/18h

La Seyne Mat J.Zay 17h/18h

### Mardi 30 mars

La Seyne IUFM 9h/13h30

Draguignan IUFM 9h/13h30

Montauroux élé Lac 17h/18h

### Mercredi 31 mars

La Seyne IUFM 9h/13h30

Draguignan IUFM 9h/13h30

Ste Anastasie élém 12h/13h

Barjols Salle Elias 12h/13h

### Jeudi 1er avril

La Valette au SNUipp 9h/17h

St Cyr élé J. Florette 17h/18h

Hyères îles d'Or 17h/18h

Sollies Pont

Mat. Rimbaud 17h/18h

### Mardi 6 avril

La Valette au SNUipp 10h/12h

### Mercredi 7 avril

La Valette au SNUipp 10h/12h

### Jeudi 8 avril

La Valette au SNUipp 10h/12h

### Vendredi 9 avril

La Valette au SNUipp 10h/12h

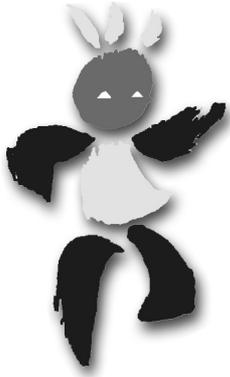


### PE2 et sortants d'IUFM

Les PE2 seront affectés dans des classes dès la rentrée. Les conditions de « blocage » de leurs postes sont en cours d'étude : cela aura des incidences sur le Mouvement des titulaires.

Les T1 participent au Mouvement dès la 1ère phase. Des postes fléchés « langue vivante » leur seront réservés.

# FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2010



**SNUipp  
FSU**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Poste actuel : \_\_\_\_\_ Titre définitif ou titre provisoire

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_



Ne rien inscrire dans ce cadre

## Eléments pour la vérification de votre barème

### 1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2009 : années, mois, jours) ..... /..... /.....

#### ⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le ..... 19 .....  
Date d'entrée à EN en FP1 : Le ..... 19 .....

#### ⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le ..... 19 .....

#### ⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le .....

#### ⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le ..... 19 .....

#### ◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours) ...../...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....  
CONGE PARENTAL du.....au.....  
CLM ou CLD du.....au.....  
Service National du.....au.....

#### Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....  
Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours) ...../...../.....

### 2/Enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge ayant moins de 20 ans au 31/12/2009 : .....

### 3/ Bonifications :

Pour les directeurs, indiquez la date de votre nomination sur votre poste actuel : .....

Pour les collègues nommés dans une école ouvrant droit à bonification (liste dans la notice de l'IA), indiquez la date de votre nomination à TD :  
.....

### 4/ Dernière note et date d'inspection : (en cas d'égalité de barème)

Le ..... Note : .....

■Grade : Instit ou Prof d'école

■Titres : CAFIPEMF, DEPS, DESS, CAPSAIS, CAPA-SH (indiquer l'option) : ..... Obtenu le.....

#### ■Liste d'aptitude 2008 / 2009 / 2010 :

- direction 2 classes et plus
- école annexe
- direction spécialisée

## Temps partiel

**Demandez-vous un temps partiel pour l'année scolaire 2010/2011 ?**

**OUI ou NON**  
Si OUI quelle quotité ? ..... %

## Voeux

**Vérifiez les voeux saisis à l'écran.**

Vous pouvez nous joindre la photocopie de vos voeux (n'oubliez pas votre nom sur ce document) en donnant les précisions que vous jugez utiles.

#### ⇒ Avez-vous fait des voeux liés ?

Si oui, avec qui ?

Nom/Prénom : .....  
Pour quels postes ?

#### ⇒ Avez-vous demandé une priorité ?

**(envoyez copie au SNUipp)**

- Carte scolaire ?  
Si oui, année de la fermeture ? .....
- Handicap ?
- Retour de Congé parental ?
- Retour de CLD ?
- Maintien sur un poste spécialisé ?
- Autre :

#### ⇒ Avez-vous participé à une commission d'entretien pour poste spécifique ?

.....

**Inutile de joindre une enveloppe timbrée si vous êtes adhérent-e du SNUipp**

A renvoyer au SNUipp VAR Immeuble Le Rond Point Av. Pierre et Marie Curie  
83160 LA VALETTE (Fax : 04.94.20.87.34 E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr))